

# Bachelier en construction

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél :	Fax :	Mail :
<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

2B GESTION D'ENTREPRISE 4			
Code	TECO2B19CON	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Bénilde BOULERT</b> (benilde.boulert@helha.be) Michel ALVOET (michel.alvoet@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement de la dimension de gestion.

Elle est séparée en 2 parties :

1°) partie 1 : intervenant Mme Boulert.

Elle a pour but de présenter et d'expliquer aux étudiants les possibilités qui se présentent dans leur vie professionnelle en fonction du choix du statut de travail soit salarié, soit d'indépendant soit les 2 statuts en même temps et comment.

2°) partie 2 : intervenant Mr Alvoet

Cours consacré au droit durant la formation de bachelier, l'objectif est ici une prise de contact avec les notions de base du droit appliquées d'une manière la plus large possible au domaine de la construction.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **Choisir et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

#### Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

#### Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.1 Respecter le code du bien-être au travail
- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- définir, analyser, expliquer et argumenter de manière précise les statuts de travailleur salarié, d'indépendant et la combinaison des 2 statuts dans un langage approprié,
- expliquer le contrat de travail avec tout ce que cela implique (droits et obligations, etc),

- expliquer les procédures de marchés publics,

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- partie 1 : définir, analyser, expliquer et argumenter de manière précise les statuts de travailleur salarié, d'indépendant et la combinaison des 2 statuts dans un langage approprié, expliquer le contrat de travail avec tout ce que cela implique (droits et obligations, etc),

- partie 2 :

Maîtriser les bases du droit en général ainsi que les bases du droit de la construction.

Etre précis dans les analyses et la compréhension de documents contractuels.

Développer l'esprit critique et la capacité d'analyse de documents.

Utiliser le vocabulaire spécifique du secteur de la construction

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TECO2B19CON · 2B GESTION D'ENTREPRISE 4

48h / 3 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Droit

48 h

### **Contenu**

Partie 1 : le contrat de travail et la différence entre les 2 statuts de travailleur : indépendant et salarié.

Partie 2 :

1. Introduction au droit
  - Place du droit dans la société et l'entreprise
  - Les branches du droit
  - Les sources du droit
2. Droit civil
  - Les responsabilités (généralités)
  - Les articles du code civil relatifs à la construction et à la responsabilité
  - La responsabilité décennale
  - Les réceptions provisoires et définitives (théorie)
3. Droit judiciaire
  - L'organisation judiciaire
  - Les différents tribunaux et leurs compétences
4. Droit commercial
  - Les intervenants à l'acte de bâtir
  - Les contrats, offres, conditions générales
  - Délais, intempéries, astreintes
  - Normes
5. Droit de la construction
  - La loi Breyne
  - Les réceptions provisoire et définitive (pratique)
  - La responsabilité décennale
6. Droit de l'environnement
  - Obligations environnementales sur chantiers
  - Tris-recyclages
7. Droit des assurances
  - RC exploitation/après livraison.

- Tous risques chantiers
  - RC environnement
8. Introduction au droit des marchés publics
- Notions - Principes
  - Modes de passation
  - Documents

### **Démarches d'apprentissage**

Leçons magistrales et conférences de spécialistes le cas échéant.

Un débat interactif par mois, sur un sujet au choix : politique, judiciaire, social ou économique.

Développement de l'esprit critique.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Séance de questions-réponses sur base de la matière vue en fin de quadrimestre.

### **Ouvrages de référence**

Supports déposés sur Moodle.

### **Supports**

Documents sur Moodle.

Syllabus et analyse de documents, codes, actualité.

Cours en ligne, mis à jour régulièrement

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Le cours étant notamment basé sur l'interaction entre les étudiants et l'enseignant, la **présence au cours est essentielle voire indispensable.**

Pour la partie 1 : examen écrit (EXE).

Pour la partie 2 : évaluation certificative sous forme :

\* d'une possible évaluation continue au travers d'un questionnaire (INTERRO). La cote d'évaluation intermédiaire (INTERRO) sera dispensatoire et permettra à l'étudiant(e) lors de l'examen écrit de substituer cette cote à celle de la question de son choix,

\* d'un examen écrit (EXE) qui combine à la fois des questions fermées et d'éventuelles questions ouvertes. Cet examen concernera certains aspects spécifiques des contenus de cours.

L'évaluation a pour objectif de vérifier l'assimilation des concepts de base (théorie) ainsi que la capacité de raisonnement et de contextualisation de l'étudiant(e).

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int					
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

### **Dispositions complémentaires**

En cas de note inférieure ou égale à 7/20 dans une des deux parties, la note de l'UE sera de 7/20.

La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).